

REGLEMENT COMPLET DU JEU-CONCOURS **« MYSTERES DANS FREJUS »**

Article 1 – Organisation

L'association **LaStrada** *située au 53, place Calvini 83600 Fréjus*, organise un jeu de sagacité sous la forme d'un rallye; autour de celui-ci est organisé un jeu-concours, récompensant les gagnants de manière aléatoire, par tirage au sort.

Article 2 – Participation

La participation à ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouverte à tous, à l'exclusion des élus, employés municipaux, fournisseurs, artistes et artisans ainsi que les partenaires associés à l'opération et de leurs familles.

La participation au jeu est limitée à une réponse par foyer (même nom et même adresse postale). Toute participation additionnelle sera automatiquement rejetée.

Les personnes mineures jouent sous la responsabilité de l'un de leurs représentants légaux. Dans le cas d'un mineur gagnant, le prix sera remis à son représentant légal qui devra justifier de sa qualité par un document écrit officiel.

Article 3 - Principes du jeu

Le rallye « **Mystères dans Fréjus** » est un jeu proposé au public, de manière permanente. Ce rallye consiste à ce que les participants résolvent des énigmes et découvrent une phrase mystère et deux codes secrets. L'ensemble des énigmes et des modalités du jeu est indiqué dans un carnet de route qui est distribué gratuitement au public souhaitant y participer.

Les participants devront remplir le bulletin de participation du carnet de route du jeu en indiquant la phrase mystère et les deux codes secrets trouvés et devront transmettre le bulletin dûment rempli, soit par courrier au *service commerce et artisanat, 85, rue de Beausset, 83600 Fréjus*, soit par courriel circuitdesmetiersdart@ville-frejus.fr ou en déposant le bulletin dans l'urne prévue à cet effet située dans le hall de *l'Office de Tourisme de Fréjus, 249, rue Jean Jaurès*.

Tous les participants au jeu ayant renvoyé leur bulletin de participation correctement rempli et indiquant la phrase mystère et les deux codes secrets pourront participer au jeu-concours associé qui les récompensera d'un chèque-cadeau, offert de manière aléatoire, par tirage au sort.

Tout bulletin de participation rempli de manière incorrecte, incomplète ou inexacte, ne pourra être pris en considération.

Les gagnants seront tirés au sort parmi toutes les personnes ayant déposé ou transmis leur bulletin de participation correctement rempli et indiquant la phrase mystère exacte et les deux codes secrets, démontrant ainsi qu'ils ont mené à bien le rallye qui leur est proposé.

La participation au jeu se fait donc exclusivement par la transmission du bulletin de participation prévu à cet effet, sur le carnet de route du jeu « **Mystères dans Fréjus** ».

Article 4 - Déroulement des tirages au sort

Deux tirages au sort auront lieu chaque année dans les locaux de l'office de tourisme en présence de la Présidente de **LaStrada** ou de son représentant, et de l'élue déléguée au Métiers d'Art et à l'animation artistique ou de son représentant.

Les tirages au sort auront lieu dans les conditions sus-décrites aux périodes suivantes:

- Tirage n°1: premier semestre de chaque année

Gains: un chèque-cadeaux d'une valeur de 150€, et un chèque-cadeau d'une valeur de 50€.

- Tirage n°2: deuxième semestre de chaque année

Gains: un chèque-cadeaux d'une valeur de 150€, et un chèque-cadeau d'une valeur de 50€.

Les chèques-cadeaux sont à utiliser dans les ateliers membres de l'association **LaStrada**

Article 5 – Attribution des lots

Les gagnants seront informés des résultats du tirage au sort par courrier ou par courriel, dans un délai d'un mois à compter de chaque tirage au sort. La diffusion du nom du gagnant de chaque tirage se fera :

- via le site web <http://www.ville-frejus.fr/culture/circuit-des-metiers-dart-mysteres-dans-frejus/>
- par voie d'affichage dans l'office de tourisme

Article 6- Règlement

Le présent document est déposé chez Maître Charlier de Vrainville, rue Edmond Poupée, 83600 Fréjus. Le règlement est disponible sur le site internet de notre territoire touristique: <http://www.ville-frejus.fr/culture/circuit-des-metiers-dart-mysteres-dans-frejus/> ou sur simple demande écrite au *Service Commerce et Artisanat, 85 rue de Beausset, 83600 Fréjus.*

Article 7- Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter ou modifier le jeu, ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de même valeur, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Les participants s'engagent, à l'occasion de leurs recherches, à respecter les propriétés privées et publiques. Les organisateurs déclinent toute responsabilité si des dégradations devaient être commises. En conséquence, tout préjudice subi par des tiers, dans le cadre de la réalisation de ce jeu, ne saurait engager l'association **LaStrada**.

Article 8- Litige

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce dernier est soumis à la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par l'association **LaStrada**. Aucune contestation ne sera prise en compte, passé un délai d'un mois après la clôture du jeu.

Article 9- Promotion

Les gagnants autorisent par avance l'association **LaStrada**, dans le cadre d'une éventuelle utilisation à des fins promotionnelles, à publier leur nom et adresse et le cas échéant, à reproduire leur photographie sur le site : <http://www.ville-frejus.fr/culture/circuit-des-metiers-dart-mysteres-dans-frejus/>, ainsi que tous les documents promotionnels, quel qu'en soit le support, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque indemnisation ou rémunération.

Article 10- Loi informatique et des libertés

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les informations concernant les participants ne seront ni vendues, ni louées, ni échangées et resteront accessibles et modifiables.

Article 11- Cas de forces majeures/réserves

Des modifications ou des additifs à ce règlement, en cas de force majeure, peuvent éventuellement être publiés, pendant la durée du jeu-concours, par annonce, via le site internet: <http://www.ville-frejus.fr/culture/circuit-des-metiers-dart-mysteres-dans-frejus/> et par voie d'affichage dans l'office de tourisme. Ces modifications ou additifs seront considérés comme des annexes au présent règlement.